

2019:04:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois d'avril 2019, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames	Lisa Houde, dir. gén. par intérim Ginette Côté, conseillère Clara Lavoie, conseillère
Messieurs	Philôme La France, maire Jean Bergeron, conseiller Emmanuel Tremblay, conseiller Alain Boudreault, conseiller Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Lecture et adoption des comptes de mars 2019
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Zec Rivière Anse-St-Jean : Demande de commandite
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Tremblay Assurance : renouvellement du contrat d'assurance
 - 6.2. ADMQ : Formation travaux infrastructures Lisa et Mireille
 - 6.3. MRC Fjord-Du-Saguenay : Approbation certificat évaluation envoie #95
 - 6.4. MRC Fjord-Du-Saguenay : Approbation certificat évaluation envoie # 96
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. MADA projet lumineaire : Acceptation soumission Valmo Électrique
 - 7.2. Centre des Loisirs : Réfection de la galerie et des marches avant.
 - 7.3. Avis de motion : Règlement numéro 19-329 modifiant le Règlement numéro 18-313 concernant la prévention en sécurité incendie
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Adoption 1er PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO 19-326 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le règlement 16-355 adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay relatif à l'application de la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole
 - 8.2. Adoption 1er PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO 19-327 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 en concordance avec le projet de règlement no 19-326 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le règlement 16-355 adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay relatif à l'application de la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole
 - 8.3. Fenêtre sur le Fjord : Construction d'un abri 2000\$
 - 8.4. Alliance touristique du Québec : Renouvellement affichage touristique
9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Politique familiale : prolongation de délai ministère de la Famille. 6 mois
 - 9.2. OTJ : Présentation du suivi plan de redressement.
10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2019:04:68 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.M. Art. 152)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2019:04:69 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2019:04:70 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **11 336.29 \$** pour l'année financière **2019**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2019:04:71 COMMANDITE CORPORATION RIVIÈRE SAINT-JEAN-
SAGUENAY SOUPER-BÉNÉFICE 150 \$
(C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la Corporation de gestion de la rivière Sait-Jean-Saguenay invite à son souper-bénéfice annuel qui se tiendra le 27 avril au à la station de ski du Mont-Édouard, au coût de 75 \$ du billet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité achète 2 billets pour le souper-bénéfice 2019 de la Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean-Saguenay du 27 avril prochain au coût total de 150 \$ incluant les taxes (Ch. 5766).

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**6.1 2019:04:72 RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES
2019-2020 C.M. 83-204 –936.2**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances de la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay juge encore que cette mutuelle présente la meilleure solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre de renouvellement de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 26 avril 2019 au 26 avril 2020 pour un montant de 33 045 \$ incluant les taxes (Ch. 5765).

**6.2 2019:04:73 FORMATION ADMQ : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES -
ALMA 22 MAI 2019 (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec organise un perfectionnement portant sur les Travaux d'infrastructures et Conseil pour optimiser la gestion de vos projets, qui aura lieu le 22 mai 2019 à Alma, au coût de 316 \$ plus les taxes par membre, et 343 \$ pour un non membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT que Lisa Houde et Mireille Lavoie sont intéressées à suivre à cette formation.

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Lisa Houde et Mireille Lavoie à suivre la formation de l'ADMQ sur *les Travaux d'infrastructures et Conseil pour optimiser la gestion de vos projets*, le 22 mai 2019 à Alma.

QUE la municipalité défraie les frais d'inscription de 316 \$ + 343 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement sur présentation de preuves justificatives.

**6.3 2019:04:74 APPROBATION 29 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 14 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 15 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 14 juin 2018 au 4 janvier 2019 pour un montant total de 1805.96 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 14 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **616 500 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

14 certificats d'évaluation # 18-078 au 18-091

Évaluation au 29-11-2018 =	47 889 300 \$
Variation =	616 500 \$
Évaluation au 31-12-2018 =	48 505 800 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 15 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **616 500 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

46 certificats d'évaluation # 19-047 au 19-061

Évaluation au 29-11-2018 =	48 764 600 \$
Variation =	616 500 \$
Évaluation au 24-01-2019 =	49 381 100 \$

Droits de mutation à percevoir : 1805.96 \$

Remboursement de taxes :

Aucun.

**6.4 2019:04:75 APPROBATION 10 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 14 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 15 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 4 janvier 2019 au 22 mars 2019 pour un montant total de 438.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 5 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **16 200 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

5 certificats d'évaluation # 18-092 au 18-096

Évaluation au 31-12-2018 =	48 505 800 \$
Variation =	16 200 \$
Évaluation au 31-12-2018 =	48 522 000 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 5 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **18 000 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

46 certificats d'évaluation # 19-062 au 19-066

Évaluation au 24-01-2019 =	49 381 100 \$
Variation =	18 000 \$
Évaluation au 22-03-2019 =	49 399 100 \$

Droits de mutation à percevoir : 438.00 \$

Remboursement de taxes :

Aucun.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 MADA PROJET LUMINAIRE : ACCEPTATION SOUMISSION VALMO ÉLECTRIQUE

Item remis à une prochaine séance.

7.2 2019:04:76 RÉFECTION GALERIE ET ESCALIER CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire en neuf la galerie et l'escalier avant du centre des loisirs pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à refaire la galerie et l'escalier avant du centre des loisirs, pour un budget d'environ 2000 \$.

7.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-313 CONCERNANT LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 19-329 modifiant le Règlement numéro 18-313 concernant la prévention en sécurité incendie afin de désigner les préventionnistes de la MRC du Fjord du Saguenay comme étant des personnes responsables de son application, afin de leur permettre d'émettre des constats d'infraction et afin de revenir à l'application des normes provinciales de 2005 jusqu'à indication contraire de la MRC.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2019:04:77 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE No 19-326 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 15-289 RELATIF À LA DEMANDE A PORTÉE COLLECTIVE DE LA CPTAQ POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le règlement de plan d'urbanisme de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 14 décembre 2018 afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective, pour l'implantation de résidences en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay est tenue de modifier son règlement de plan d'urbanisme en concordance avec le règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 4e jour du mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte, tel que lu, le premier projet de règlement de concordance no 19-326 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le règlement 16-355 adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay relatif à l'application de la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole.

8.2 2019:04:78 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-327 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 15-290 RELATIF À LA DEMANDE A PORTÉE COLLECTIVE DE LA CPTAQ POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 14 décembre 2018 afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective, pour l'implantation de résidences en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Petit-Saguenay numéro 15-289 fait l'objet d'une modification compte tenu de l'obligation de se conformer aux modifications du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportées par le règlement 16-355;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement de zonage avec la modification de son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 19-326;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay peut procéder simultanément à la modification de son règlement de zonage en concordance avec la modification apportée à son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 4e jour du mois de mars 2019.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte, tel que lu, le premier projet de règlement de concordance no 19-327 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec le projet de règlement no 19-326 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le règlement 16-355 adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay relatif à l'application de la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole.

8.3 2019:04:79 CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SUR LE BORD DE LA RIVIÈRE "FENÊTRE SUR LE FJORD"

CONSIDÉRANT que la municipalité désire construire un pavillon pour les touristes sur le bord de la rivière Petit-Saguenay près de la " Fenêtre sur le Fjord " dans l'emprise de la rue du Quai;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à construire un pavillon qui sera implanté près de la " Fenêtre sur le Fjord " sur la rue du Quai pour un budget de 2000 \$.

8.4 2019:04:80 RENOUVELLEMENT CONTRAT 3 ANS AFFICHAGE TOURISTIQUE DU QUAI DE PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que le contrat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour l'affichage touristique du quai est à renouveler au montant de 762.41 \$ plus taxes annuellement;

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de signalisation du quai de Petit-Saguenay avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, pour une durée de 3 ans (fin 27 juin 2022) au coût annuel de 762.41 \$ plus taxes.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2019:04:81 DEMANDE PROLONGATION DE DÉLAIS POUR ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a débuté en 2016 des travaux pour la mise à jour de sa politique familiale adoptée en 2004;

CONSIDÉRANT la date limite pour l'adoption par le conseil de la nouvelle politique familiale était en avril 2019;

CONSIDÉRANT que les travaux de la mise à jour ne sont pas terminés à 100 % et que la municipalité désire demander un prolongement au ministère de la Famille;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande au ministère de la Famille, une prolongation de délais de 6 mois supplémentaires pour l'adoption de sa nouvelle politique familiale;

9.2 PRÉSENTATION DU SUIVI PLAN DE REDRESSEMENT OTJ

M. Alain Simard, conseiller, présente un suivi du plan de redressement de l'OTJ de Petit-Saguenay amorcé en mai 2018.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réception du cautionnement produit par Intact Assurance pour un montant de 48 000\$.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

Recherche de candidats avec expertise en jeunesse ainsi qu'en réadaptation à titre de membre indépendant au conseil d'administration du CIUSSS.

Eurofins-Environex

Certificat d'analyses officiel pour le mois de février, eau usée.

Eurofins-Environex

Certificat d'analyses officiel pour le mois de mars, eau potable.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Avis de dépôt de 17018.00 \$

Ville de Saint-Honoré

Copie de la lettre à la MRC et de la résolution approuvant les projets porteurs d'emplois tels qu'Énergie Saguenay, Ariane Phosphate et Métaux Black Rock.

CNESST

Avis aux travailleurs et travailleuses bénévoles qu'ils sont protégés par la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Agence de financement et de développement de centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Confirmation qu'un montant de 2000\$ sera bientôt effectuée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière pour la sécurité civile.

Sécurité publique Québec

Rapport suite à l'exercice visant à rejoindre les municipalités en dehors des heures ouvrables advenant une situation d'urgence.

Assemblée nationale du Québec

Copie conforme de la déclaration du député de Dubuc, Monsieur François Tremblay prononcée le 6 décembre 2018 à l'Assemblée nationale du Québec concernant le 100e de Petit-Saguenay.

Finances Québec

État des dépôts dans le cadre du TECQ pour le capital et les intérêts.

Revenu Québec

Avis de changement des formulaires de demande de remboursements de TPS-TVQ.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Demande d'informations dans le dossier du demandeur Jacques Lavoie.

Agence de financement et de développement de centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Versement de 260.03 \$ pour remise mensuelle pour janvier 2019 de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence et rappel concernant le programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres.

Agence de financement et de développement de centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Versement d'un montant de 12 000 \$ dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres.

MRC du Fjord du Saguenay

Demande de révision du rôle d'évaluation foncière de M. Augustin Gaudreault

CNESST

Avis de recalcul du taux personnalisé 2018 nouveau taux au 1.69\$ et Avis de recalcul taux personnalisé 2019 : Taux 1.59\$

Municipalité de St-David de Falardeau

Résolution d'appui au projet porteur d'emploi tel que Ariane Phosphate et Métaux Black Rock

Revenu Québec

Avis de cotisation pour un montant créditeur de 379.46\$

MRC du Fjord du Saguenay

Demande de révision du rôle d'évaluation foncière de M. Jean Sylvain Gagné et Jean-Marie Gagné

Municipalité de Bégin

Résolution d'appui au projet porteur d'emploi tel que Ariane Phosphate et Métaux Black Rock

Ministère de la Sécurité publique

Envoie des documents sur la préparation de la crue printanière 2019

MRC du Fjord-Du-Saguenay

Consultation publique sur la planification forestière 2019-2020 sur les terres publiques intermunicipales

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 47, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2019:04:70 – 2019:04:71 – 2019:04:72 - 2019:04:73 – 2019:04:76 – 2019:04:79 – 2019:04:80.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim

2019:05:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de mai 2019, à 16h00, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absent : Jean Bergeron, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers 2018
4. Approbations des dépenses programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2018-2019
5. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 16 h 00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. **2019:05:82 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
C.M. Art. 152)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. **2019:05:83 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS**
FINANCIERS 2018 (C.M. Art. 83 – 966.2 – 966.3 – 966.4)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de la municipalité préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, et présentés par Madame Claudia Blanchette, pour l'exercice financier 2018.

QUE M. Philôme La France, maire, et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, soient mandatés pour signer les états financiers, pour et au nom de la municipalité.

4. **2019:05:84 APPROBATION DES DÉPENSES PROGRAMME D'AIDE À**
LA VOIRIE LOCAL 2018 VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU
(C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a accordé une compensation de 81 625 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)* pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver les dépenses réalisées et une reddition de comptes doit être réalisée par un vérificateur externe à l'intérieur du rapport financier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal atteste la véracité des frais encourus admissible dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)*, qui ont été réalisés sur des routes locales de niveaux 1 et 2, pour un montant total de **82 490 \$** en dépenses relatives à l'entretien d'hiver:

QUE la municipalité autorise Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes à l'intérieur du rapport financier 2018 de la municipalité (S51-3).

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 16 h 09, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim